

Sujet : [INTERNET] RE: DEMANDE D'AVIS - Modification projet de câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques Cross Channel Fibre

De : > loick.louargant (par Internet) <loick.louargant@sml76.fr>

Date : 30/04/2021 à 18:41

Pour : BEUGIN Baptiste - DDTM 76/SMLEM/BMUM <baptiste.beugin@seine-maritime.gouv.fr>

Copie à : "\"COQUATRIX Corinne (Responsable du bureau) - DDTM 76/SMLEM/BMUM\""
<corinne.coquatrix@seine-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Nous accusons bien réception de ce mail.

Eu égard à nos compétences, aux ouvrages sous notre gestion et à cette modification de raccordement du câble sous-marin Cross Channel Fibre à l'extrémité de la conduite existant sous la plage, soit à 28 m de la digue gérée par le SML76, ce projet n'appelle pas, de notre part, de remarque particulière.

Bien cordialement,



Loïck LE LOUARGANT

Ingénieur littoral – Responsable Pôle technique

☎ 06 61 21 92 15

📍 16, Grand Quai
76400 FECAMP

De : BEUGIN Baptiste - DDTM 76/SMLEM/BMUM <baptiste.beugin@seine-maritime.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 8 avril 2021 15:03

À : LE LOUARGANT Loïck <loick.louargant@sml76.fr>

Cc : "COQUATRIX Corinne (Responsable du bureau) - DDTM 76/SMLEM/BMUM" <corinne.coquatrix@seine-maritime.gouv.fr>

Objet : DEMANDE D'AVIS - Modification projet de câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques Cross Channel Fibre

Bonjour,

Par courrier en date du 16 février 2021, je vous ai soumis, pour avis, le projet cité en objet conformément à l'article R2124-6 du CGPPP.

Le 7 avril 2021, le porteur de projet nous a transmis une version actualisée du dossier de demande prenant en compte la modification de la méthode de raccordement du câble, dans l'optique de rejoindre la chambre d'atterrage déjà existante.

Il a été convenu que le câble, au lieu de l'éviter, passera finalement par la conduite de 28 mètres déjà installée sous la plage et appartenant à la société Century Link / Lumen.

C'est pourquoi, je vous sou mets le dossier révisé, que vous trouverez en pièce-jointe ou dans le lien de téléchargement ci-dessous.

Cet envoi électronique ne sera pas doublé d'un envoi postal.
Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce mail.

Bien cordialement,

--

BAPTISTE BEUGIN

Chargé de mission "accompagnement des grands projets littoraux"

Service Mer, Littoral et Environnement Marin

Bureau des marins et usages de la mer

61, route du Vallon BP 227 76203 DIEPPE CEDEX

Tél : 02.35.06.66.39 / 06.45.51.10.68

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Mer-et-littoral>

--

****Ce message et toutes les pièces jointes sont transmis à l'attention exclusive de ses destinataires, peuvent être confidentiels, et contenir des données à caractère personnel ou sensibles. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, sa lecture, sa copie, sa diffusion, sa publication ou son utilisation sont strictement interdites. Merci dans ce cas de le détruire ainsi que les pièces jointes s'y rattachant sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Seine-Maritime décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié. Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire.